

188
DÉCRET D/2019/...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (OFID) SIGNE LE 13 AVRIL 2019, RELATIF AU PROGRAMME D'AGRICULTURE FAMILIAL, RESILIENCE ET ACCES AU MARCHÉ EN HAUTE ET MOYENNE GUINEE (AGRIFARM), POUR UN MONTANT DE VINGT-CINQ MILLIONS DE DOLLARS US (25.000.000 USD).
PRET N° 137-48P

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2019/022/AN du 25 juin 2019, autorisant la ratification ;

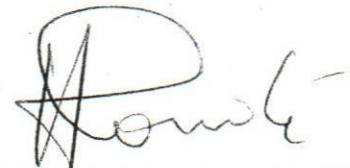
Vu le Décret D/2019/**187**/PRG/SGG du **09 JUL 2019** portant Promulgation de la Loi L/2019/022/AN du 25 juin 2019;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de Prêt entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Fonds pour le Développement International (OFID) signé le 13 avril 2019, relatif au Programme d'Agriculture Familial, Résilience et accès au Marché en Haute et Moyenne Guinée (AGRIFARM), pour un montant de Vingt-cinq millions de Dollars US (25.000.000 USD). **Prêt N° 137-48P**

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **09 JUL 2019**


PROFESSEUR ALPHA CONDÉ